#### **MAIRIE DE VILLE**

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Juin 2018

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Procurations</u>: Hervé Brunel à Denis Valck. Rémi Lejop à Christophe Carton. Christian Loir à Gilles Trouillet. Eliane Avot à Jocelyne Hallu. David Cresson à Marie-José Pont.

Secrétaire de séance : Guy Illoul.

Compte rendu de la réunion du 16 avril 2018 adopté.

# <u>Travaux de réfection et d'extension du cimetière communal et aménagement d'un</u> parking aux abords du cimetière – Attribution du marché

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commission d'appel d'offres réunie 24 mai 2018 à 14 heures, a attribué les travaux de réfection et d'extension du cimetière communal et aménagement d'un parking aux abords du cimetière, à l'entreprise DEGAUCHY de Cannectancourt pour l'offre de base d'un montant de 250 538.00 € HT, soit 300 645.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les travaux, à l'entreprise DEGAUCHY pour l'offre de base d'un montant de 250 538.00 € HT, soit 300 645.60 € TTC.
- Décide de lancer l'opération. (Démarrage du chantier prévu le 16 juillet 2018)
- Autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

### <u>Indemnité représentative de logement des instituteurs-Exercice 2018</u>

Monsieur le Maire expose la nécessité de revoir le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité un taux d'augmentation de 1.36 % de l'indemnité de logement des instituteurs.

### Décisions Modificatives de crédits du Budget Primitif 2018 - Décision N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 503.00 €
16	165	OPFI	CAUTION A REMBOURSER	520.00€
20	2033	ONA	FRAIS D INSERTION DANS LES JOURNAUX	500.00€
21	2152	ONA	MIROIR DE VOIRIE	2 088.00 €
21	2188	ONA	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ALARME HANGAR COMMUNAL	1 915.00 €
			Total	9 526.00 €

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant		
16	165	OPFI	DEPOT DE CAUTION	520.00€		
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 503.00 €		
	5 023.00 €					

# <u>Projet de délibération - Saisine du Comité Technique Paritaire - Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade</u>

Le maire PROPOSE

Au Conseil municipal de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoints Techniques	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

## <u>Création du Syndicat mixte de portage du SAGE Oise Moyenne – Accord des communes</u> membres de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Considérant que l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, présents sur le périmètre de ce Schéma, souhaitent créer un syndicat mixte fermé devant assurer le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à un syndicat mixte est soumise à l'approbation, à la majorité qualifiée, des conseils municipaux des communes membres ; Le Conseil Municipal, après avoir écouté le rapport présenté par Monsieur le Maire, relevant le contexte ainsi que la nécessité de créer un Syndicat Mixte pour le portage du Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau - Oise Moyenne et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Article 1<sup>er</sup> : **VALIDE** le périmètre du syndicat mixte de portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - Oise Moyenne et **APPROUVE** les statuts dudit syndicat.

Article 2 : **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au Syndicat mixte de portage Oise-Moyenne.

# <u>Déclaration d'intention d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO</u>

Vu le règlement de service de la compétence Éclairage Public approuvé par délibération du Comité Syndical du SEZEO en date du 31 janvier 2018,

Considérant que la commune n'est engagée auprès d'aucun prestataire pour la maintenance de ses installations,

Considérant que l'adhésion de la commune à cette compétence est conditionnée à la réalisation d'un audit du patrimoine afin de vérifier la sécurité des installations et le cas échéant de procéder à une mise en conformité,

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de cet audit, la commune connaitra précisemment le montant des travaux de mise en sécurité des installations ainsi que le nombre précis de points lumineux pour le calcul de la redevance annuelle, éléments nécessaires à la prise de décision finale du Conseil Municipal, Monsieur le Maire précise qu'en cas de décision d'adhérer, la commune s'engage à financer la moitié des travaux de mise en conformité des installations, en cas de refus d'adhésion, la commune s'engage à rembourser le SEZEO des frais engagés pour l'audit du patrimoine éclairage public de la commune,

Considérant l'état d'avancement du projet, Monsieur le Maire souhaite solliciter l'autorisation du SEZEO pour démarrer les travaux sur le parc éclairage public rue de l'Eglise et rue des Antes avant la prise de décision finale du Conseil Municipal et qu'ils puissent entrer dans les modalités de prise en charge du SEZEO,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal,

DÉCLARE son intention d'adhérer au SEZEO pour la compétence optionnelle éclairage public, ACCEPTE la réalisation de l'audit sur les installations communales,

S'ENGAGE à l'issue de cet audit, à délibérer sur la décision finale de transfert de compétence,

S'ENGAGE en cas de refus d'adhésion à rembourser le SEZEO des frais engagés pour cet audit,

**DEMANDE** à ce que les travaux prévus rue de l'Eglise et rue des Antes puissent démarrer avant la prise de décision et entrer dans les modalités de prise en charge du SEZEO si le Conseil donne une suite favorable au transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la procédure d'intention d'adhésion.

### Adhésion à la fondation du Patrimoine - Modification des tarifs en 2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association de la Fondation du Patrimoine, a augmenté sa cotisation annuelle passant de 50.00 € en 2009 à 75.00 € en 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre son adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant.

### Adhésion au dispositif « Alerte Citoyens »

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'importance du dispositif « Alerte Citoyens » mis en place par l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités.

Ce dispositif permet d'alerter et d'informer la population par SMS, message vocal et e-mail.

Ce système innovant va permettre la diffusion rapide d'alertes type : crue, orage, canicule... mais également d'informations variées type : date du marché de noël, de la brocante, d'un changement de passage des ordures ménagères...

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Le coût annuel de ce dispositif est de 178.00 € HT (hors coût SMS). Le coût annuel est calculé par rapport au nombre d'habitants. Cette somme est prévue au budget primitif 2018 à l'article 6288.

### **Brocante**

La 26<sup>ème</sup> brocante de Ville aura lieu le dimanche 2 septembre 2018.

Les inscriptions auront lieu à la mairie de VILLE :

les lundis 20 et 27 et les jeudis 23 et 30 août entre 18h30 et 19h30.

<u>A noter</u>: les tarifs de l'emplacement sont modifiés pour les personnes extérieures à **2 euros le mètre et toujours demi-tarif pour les habitants de Ville.** 

Au cas où les véhicules restent sur l'emplacement, une longueur de 6 mètres devra être réservée.

### Fête communale

La fête communale aura lieu du samedi 11 août au lundi 13 août.

Fait à Ville, le 26 juin 2018

Le Maire, Philippe BARBILLON